



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2025**

DELIBERATION N°08/2025/MT

**Demande de financement DETR/DSIL pour la
réhabilitation électrique de l'Hôtel de Ville**

DATE DE CONVOCATION

19 mars 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 13
ABSENTS : 10
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 05



L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT SIX MARS A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère
M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Myrko SEPHO, Conseiller,
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
Mme Tatiana GENEVIEVE, Conseillère
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
M. Auguste FERNAND, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Monsieur Bruno BAUDE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Madame Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^{ème} Adjointe au Maire. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint au Maire. Monsieur Joseph Michel FEVRY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Charles-Henri DELAR, Conseiller Municipal. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Arrivées de Monsieur Charles-Henri DELAR à 16h20. Monsieur Joseph-Michel FEVRY Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Charles-Henri DELAR, Conseiller Municipal.

Délibération n°08/2025/MT
**Demande de financement DETR/DSIL pour la
réhabilitation électrique de l'Hôtel de Ville**

L'Hôtel de ville de la commune a été construit en 1993.

L'installation électrique du bâtiment a été rénovée en 2015.

Un contrôle et rapport réalisé par l'APAVE de Cayenne en février 2025 met en avant plusieurs défauts sur les installations et une nécessité de mise aux normes de certains équipements :

- Problème de surchauffe sur certains circuits,
- Disjoncteurs et câblages défectueux,
- Eclairages non réglementaires (exigence du code du bien-être au travail – Livre III)
- Maintenance de l'installation à revoir.

En conclusion, il est fait état d'une nécessité de mise en conformité de l'installation électrique du bâtiment, pour la sécurité des agents municipaux et usagers du bâtiment.

Les travaux seront réalisés en 2025. Pour ce faire, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), conformément au plan de financement ci-dessous :

Plan de financement	Montant	Taux
Etat	52 000,00 euros	80%
Commune	13 000,00 euros	20%
TOTAL	65 000,00 euros	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;



DECIDE :

Article 1 : APPROUVER la demande de financement DETR/DSIL pour la réhabilitation électrique de l'Hôtel de Ville ;

Article 2 : APPROUVER le plan de financement comme suit ;

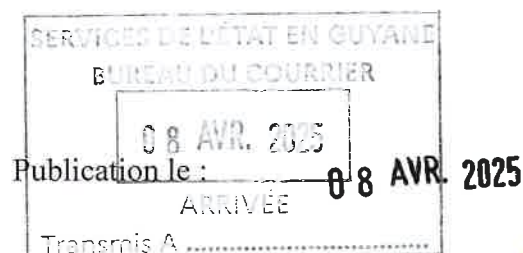
Plan de financement	Montant	Taux
Etat	52 000,00 euros	80%
Commune	13 000,00 euros	20%
TOTAL	65 000,00 euros	100%

Article 3 : AUTORISE Le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 18	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU – Marcelline POPO – Jean-Yves TARCY – Patricia REJON – Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBE – Christine TIAN-SIO-PO – Steeve MAYEN – Donel DUCCE - Charles-Henri DELAR – Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ - Christian PORTHOS. <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA – Bruno BAUDE – Thierry MARIE-CLAIRE – Arielle JACQUES-HIMMER- Joseph Michel FEVRY
CONTRE 0	
ABSTENTION 0	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande,



Le Maire,

Patrick LECANTE